

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 7039

présenté par

M. Potier, M. Leseul, Mme Jourdan et M. Garot

ARTICLE 35

Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« et la mise en œuvre de nouveaux programmes de développement visant la diminution de l'impact climatique total par passager par kilomètre. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel vise à explorer les voies d'amélioration de la performance énergétique et « climatique » du secteur aéronautique, parallèlement aux discussions sur la nécessaire réduction du trafic aérien.

À cet égard, le récent rapport du Shift Project et du collectif Supaéro Décarbo sur la décarbonation du secteur aérien offre une diversité de pistes d'améliorations technologiques, autres que le seul développement d'une filière biocarburants cité dans cet article.

Parmi celles-ci : l'amélioration de l'efficacité propulsive, avec la recherche de taux de dilution plus élevés, le développement de la technologie Open rotor, la réduction de la traînée de frottement ou encore la mise en service d'un avion à propulsion hydrogène.